



Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Aigle communique les décisions d'intérêt général prises au cours du mois d'octobre 2022

Dans sa séance du 3 octobre 2022, la Municipalité

A pris acte de l'aménagement de mares en faveur de la biodiversité sur deux parcelles propriétés de la Commune

A pris connaissance des résultats des votations fédérales et cantonales du 25 septembre

- **Initiative sur l'élevage intensif**

SUISSE : refusé à 62.86 %

Résultats pour Aigle :

OUI : 655 ; NON : 1'701. Participation 45.94 %

- **Financement additionnel de l'AVS par le biais d'une relève de la TVA**

SUISSE : accepté à 55.07 %

Résultats pour Aigle :

OUI : 1'050 ; NON : 1'314. Participation 45.69 %

- **Modification de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (LAVS)**

SUISSE : accepté à 50.57 %

Résultats pour Aigle :

OUI : 867 ; NON : 1'501. Participation 45.96 %

- **Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA)**

SUISSE : refusé à 52.01 %

Résultats pour Aigle :

OUI : 1036 ; NON : 1'199. Participation 45.48 %

- **Canton de Vaud: Création d'un conseil de la magistrature**

VAUD : accepté à 65.18 %

Résultats pour Aigle :

OUI : 1'441 ; NON : 601. Participation 41.57 %

A accepté de participer à l'opération Eco-Logement, proposée par le Canton et visant à réduire la consommation dans les immeubles d'habitation et PPE (de 3 logements minimum). La Ville participera financièrement à l'opération en faveur de 500 locataires via le fonds énergétique durable

A décidé de prendre un catalogue de mesures applicables à l'échelle du territoire communal afin de réaliser des économies d'énergie dans ce contexte de crise:

Dans l'immédiat

- Création d'un comité de crise et mise à jour du plan Ostral
- Limitation de la température des bâtiments publics (administration communale et cantonale, écoles, structures d'accueil, médiathèque) à 20 degrés ; à 17 degrés pour les centres sportifs et à 7 degrés pour les entrepôts
- Suppression de l'eau chaude dans les bâtiments administratifs et dans les écoles (WC, salles de classe), exception faite dans les installations sportives
- Suppression de l'éclairage extérieur du Château, du Collège, des églises et des autres bâtiments publics
- Limitation du périmètre des éclairages (LED) de Noël au centre-ville piétonnier
- Sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs de la Commune aux économies d'énergie (information et formations)
- Information à la population par différents canaux, notamment par la création d'une rubrique spécifique sur le site communal : www.aigle.ch/penurie
- Recommandation pour la fermeture des stores la nuit et le week-end afin de réduire les pertes d'énergie.

A court terme (dans les meilleurs délais)

- Arrêt de l'éclairage public de 22h00 à 05h00, à l'exception de certains secteurs qui resteront éclairés pour des raisons de sécurité. De surcroît dans plusieurs endroits de la ville, moins passants ou résidentiels, les dispositifs d'éclairage ne seront pas activés
- Remplacement des néons par des luminaires LED dans les écoles et bâtiments administratifs
- Pose de dispositif de régulation de l'eau sur les robinets d'eau (WC publics, administration, écoles)
- Arrêt des appareils en stand-by tels que photocopieuses, machines à café, etc.
- Participation à l'opération « éco-logement » proposée par le Canton
- Pose de panneaux solaires sur le bâtiment 54 et sur les portacabines de services communaux
- Elargissement de la possibilité de télétravail pour des services situés dans des bâtiments gourmands en énergie.

A moyen terme

- Achat de génératrices pour assurer le fonctionnement des réservoirs d'eau potable de la Commune ainsi que la bonne marche de la STEP et le traitement des eaux usées
- Réalisation des mesures prévues par le préavis relatif au plan directeur de l'éclairage public (EP), avec l'introduction du téléjalonnement et la transition complète de l'EP vers du LED.

A adjugé la pose d'une borne escamotable au Chemin de Pré Russin /Place de la Gare afin d'éviter du trafic automobile non autorisé

Dans sa séance du 10 octobre 2022, la Municipalité

A décidé d'accepter le projet de préavis relatif aux études de faisabilité d'une gare souterraine TPC qui permettrait la réalisation d'un tracé alternatif en tunnel pour le tronçon commun des lignes de l'Aigle-Leysin et de l'Aigle-Sépey-Diablerets. Il a été transmis à une commission du conseil communal pour étude et rapport

A validé le projet de convention relative aux arrêts de bus dans le cadre des mesures du projet d'agglo de 3^e génération (PA3)

A pris acte des décisions du Conseil communal du 5 octobre, à savoir

- Adoption du préavis municipal no 2022-07, amendé, relatif à la levée des oppositions au projet de réaménagement de la rue du Rhône
- Adoption du préavis municipal no 2022-08, relatif à la réponse à la motion de M. Alexandre Favre (PLR) intitulée « pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière »
- Refus du préavis municipal no 2022-09 relatif à l'acquisition de la parcelle no 61, Pl. Frédéric Rouge 1
- Refus du préavis municipal no 2022-10 relatif à la création d'un pass culture à Aigle
- Refus de prendre en considération la motion urgente de M. Philippe Bellwald (EA) intitulée « quelles mesures pour réduire les consommations d'énergie sur le territoire communal

A désigné Mme Martine Cheseaux, conseillère communale, pour occuper, au sein de la commission de naturalisation, le siège PLR laissé vacant par suite du départ de M. Frank Bertholet

A choisi, par suite d'un appel d'offres sur invitation, le contrat d'assurance perte de gains maladie proposé par un prestataire, sous réserve de l'acceptation du budget 2023 par le Conseil communal

A approuvé le projet de budget 2023, présentant un total de charges de 50.9 millions, des revenus de 50.6 millions et un excédent de charges de Frs 294'250.-. Une conférence de presse est fixée au 7 novembre. Le préavis no 2022-13 relatif au budget 2023 a été transmis à la COFIN

A adjugé à une entreprise le remplacement de tout l'éclairage du Collège de la Grande-Eau afin de réduire la consommation d'électricité

A pris acte de la suppression d'une place de stationnement à la rue Margencel et décide d'abaisser la durée à 30 minutes maximum, afin d'harmoniser le stationnement aiglon

Dans sa séance du 24 octobre 2022, la Municipalité

A validé l'offre d'avant-projet présenté par un bureau spécialisé pour l'ouverture du parc Mon Séjour au public

A accepté d'augmenter l'emprise de la place de jeu de la crèche pop et poppa et de financer la création d'une mini forêt. Le but est multiple : augmenter l'ombrage et familiariser les enfants avec différentes essences

Dans sa séance du 31 octobre 2022, la Municipalité

A pris acte de l'arrêté de convocation concernant la votation communale du 12 mars 2023, à l'occasion de laquelle les aiglones et les aiglons voteront sur l'augmentation de la taxe communale spécifique de l'énergie électrique

A décidé d'adopter les recommandations du « standard Achats responsables 2021 » de l'Association Cité de l'énergie afin d'entreprendre une transition vers une administration exemplaire

A décidé d'apporter son soutien à l'organisation d'une manche de la UCI BMX Racing World Cup à Aigle, dans la voisinage du CMC et de sa piste de BMX, à fin 2023 ou début 2024

A décidé d'acquérir deux œuvres du peintre Frédéric Rouge datant de 1941 et intitulées « Etudes pour la Vallée de la Grande-Eau »

A octroyé un soutien financier pour les activités de la ludothèque en 2022

A accepté le préavis no 2022-16 relatif à la vente d'une parcelle à CFF SA et le transmet à la commission aux opérations immobilières du Conseil communal

A décidé de lever les oppositions et de délivrer l'autorisation d'abattage du marronnier, sis à l'avenue Chevron en raison de son état sanitaire

A accepté le préavis no 2022-15 relatif à la réfection de la chaussée et mise en séparatif des eaux claires et assainissement des eaux usées et d'eau potable de la rue Samuel Cornut. Elle le transmet pour étude et rapport à une commission du Conseil communal

A adjugé les travaux de réalisation de place de stationnement vélo à une entreprise, après analyse des offres reçues. Ce mandat est prévu dans le cadre du préavis 2021-30

A adjugé à Romande Energie les travaux nécessaires pour modifier l'allumage de l'éclairage public, conformément aux mesures d'économie d'énergie préconisées par le Canton en période de crise énergétique et a demandé une planification en vue d'une communication

A adjugé les aménagements de verdure sur la Place de la Gare à une entreprise, après examen des offres reçues, dans le cadre du préavis relatif à la réfection de cet espace. Les entretiens annuels des espaces verts de la Place de la Gare et du parc St-Pierre ont également été adjugés.